

Le 27 juin 2019

**44^e session du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA
Genève, Suisse**

27 juin 2019

Décisions

Le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA,

Rappelant que tous les aspects des travaux de l'ONUSIDA sont guidés par les principes directeurs suivants et donc :

- Alignés sur les priorités des parties prenantes nationales ;
- Fondés sur la participation significative et mesurable de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection ;
- Fondés sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes ;
- Fondés sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques disponibles ;
- Promoteurs de ripostes globales au sida intégrant prévention, traitement et appui médico-social ;
- Fondés sur le principe de non-discrimination ;

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. *Adopte* l'ordre du jour ;

Point 1.2 de l'ordre du jour : Examen du compte rendu de la quarante-troisième réunion

2. *Adopte* le compte rendu de la 43^e réunion du Conseil de Coordination du Programme ;

Point 1.3 de l'ordre du jour : Examen du compte rendu de la session extraordinaire du CCP

3. *Adopte* le compte rendu de la session extraordinaire du Conseil de Coordination du Programme ;

Point 1.4 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur exécutif

4. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive par intérim ;

Point 1.5 de l'ordre du jour : Rapport de la Présidence du Comité des Organismes coparrainants

5. *Prend note* du rapport de la Présidence du Comité des Organismes coparrainants (COC) ;

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport du Groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme (CCP) visant à renforcer son rôle de suivi et d'évaluation de la politique de tolérance zéro en matière de harcèlement, et notamment de harcèlement sexuel, d'intimidations et d'abus de pouvoir au sein du Secrétariat de l'ONUSIDA

Rapport du Groupe de travail

- 6.1 *Prend note* du rapport du Groupe de travail du CCP visant à renforcer son rôle de suivi et d'évaluation de la politique de tolérance zéro en matière de harcèlement, et notamment de harcèlement sexuel, d'intimidations et d'abus de pouvoir au sein du Secrétariat de l'ONUSIDA ;
- 6.2 *Demande* au Directeur exécutif de l'ONUSIDA de veiller à ce que la fonction Éthique du Secrétariat se conforme aux normes recommandées par le Corps commun d'inspection ;
- 6.3 *Demande* au Directeur exécutif de l'ONUSIDA d'assurer la publication annuelle d'une liste des affaires disciplinaires et des mesures prises, conformément à la recommandation pertinente formulée par le Corps commun d'inspection ;
- 6.4 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA de rendre compte de la mise en œuvre du plan d'action de gestion lors de la prochaine session du CCP.

Plan d'action de gestion

- 6.5 *Accueille avec satisfaction* le plan d'action de gestion révisé, *apporte son soutien* aux efforts nécessaires pour le mettre en œuvre pleinement et *demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA de rendre compte de cette mise en œuvre dans son point annuel sur les questions de gestion stratégique des ressources humaines ;

Document d'orientation sur l'évaluation

- 6.6 *Approuve* la politique d'évaluation de l'ONUSIDA et *demande* au Bureau de l'évaluation de l'organisation de présenter un plan d'évaluation lors de la 45^e réunion puis de remettre chaque année un rapport sur la mise en œuvre de ce plan.

Point 4 de l'ordre du jour : Point sur les questions de gestion stratégique des ressources humaines

7. *Prend note* du point sur les questions de gestion stratégique des ressources humaines ;

Point 5 de l'ordre du jour : Déclaration du représentant de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA

8. *Prend note* de la déclaration du représentant de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA

Point 6 de l'ordre du jour : Suivi du débat thématique de la 43^e réunion du Conseil de Coordination du Programme

- 9.1 *Prend note* de la note d'information (UNAIDS/PCB (43)/18.32) et du rapport sommaire (UNAIDS/PCB (44)/19.10) sur l'issue du débat organisé par le CCP sur le thème « Santé mentale et VIH/sida : faire respecter les droits de l'homme, une stratégie intégrée et axée sur les personnes qui vise à améliorer l'observance des traitements antirétroviraux, le bien-être et la qualité de vie » ;

- 9.2 *Demande* aux États membres de :

- Mettre en œuvre des politiques et des programmes communautaires fondés sur les droits de l'homme, étayés par des données factuelles et axés sur les personnes, afin de promouvoir la santé mentale et la qualité de vie, notamment en luttant contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et aux maladies mentales, dans le cadre des services de prévention, de traitement et de prise en charge du VIH.
- Traiter les déterminants sociaux de la santé mentale et de l'infection à VIH, notamment par l'adoption et la mise en œuvre de politiques et de programmes de protection sociale visant à faire reculer la stigmatisation et la discrimination.

- 9.3 *Demande* au Programme commun ONUSIDA de :

- Examiner et réviser les directives et pratiques existantes afin de garantir l'intégration de services de prévention et de traitement des maladies mentales et des toxicomanies dans les plates-formes de prestation de services anti-VIH, et inversement, l'intégration de services anti-VIH dans les programmes de prévention et de traitement des maladies mentales et des toxicomanies, et fournir des indications pour la mise en œuvre dans chaque cas.
- Prendre en compte le rapport entre santé mentale et infection à VIH ainsi que l'importance d'améliorer le bien-être psychosocial et la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH ou affectées par l'épidémie, dans le cadre d'une approche centrée sur les personnes et fondées sur les droits de l'homme, au moment d'élaborer la prochaine stratégie de l'ONUSIDA pour la période 2021-2030.
- Rendre compte des progrès réalisés concernant l'approche intégrée de la santé mentale et de l'infection à VIH au Conseil de Coordination du Programme lors d'une prochaine réunion.

Point 7 de l'ordre du jour : Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités

Point 7.1 de l'ordre du jour : Rapport sur les résultats

- 10.1 *Prend note* du rapport sur le suivi des résultats et des efforts constants menés pour rationaliser et améliorer la communication de l'information, conformément aux décisions du Conseil de Coordination du Programme, et sur la base de l'expérience et des observations concernant les rapports ;
- 10.2 *Appelle instamment* tous les groupes constitutifs à contribuer aux efforts visant à améliorer la communication des résultats, et à utiliser les rapports annuels de l'ONUSIDA sur le suivi des résultats pour répondre à leurs propres besoins en la matière ;
- 10.3 *Demande* à l'ONUSIDA de continuer à renforcer la mise en place d'actions communes et concertées au niveau national, conformément au modèle opérationnel révisé du Programme commun, dans le cadre des efforts visant à réformer l'ONU ;

Point 7.2 de l'ordre du jour : Rapports financiers

- 10.4 *Accepte* le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'année close le 31 décembre 2018 ;
- 10.5 *Prend note* de la mise à jour intermédiaire de la gestion financière de l'exercice biennal 2018-2019 pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 mars 2019, y compris la reconstitution du Fonds de réserve pour la rénovation du bâtiment ;
- 10.6 *Encourage* les gouvernements donateurs à effectuer des contributions pluriannuelles et à verser dès que possible leur contribution au Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités pour 2016-2021, afin de financer intégralement le budget 2018-2019 qui s'élève à 484 millions de dollars US ;

Point 7.3 de l'ordre du jour : Plan de travail et budget 2020–2021

- 10.7 *Rappelle* la décision prise lors de la 38^e réunion du CCP d'approuver la version définitive, hiérarchisée et plus détaillée de l'UBRAF 2016–2021, basée sur les recommandations du groupe de travail du CCP (décision 7.23) ;
- 10.8 *Approuve* le budget de l'ONUSIDA pour 2020–2021 d'un montant de 484 millions de dollars US ainsi que la répartition proposée entre les 11 coparrainants et le Secrétariat sur la base du modèle révisé de mobilisation et d'allocation des ressources ;
- 10.9 *Reconnaît* que la Stratégie 2016-2021, le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités et le budget de l'ONUSIDA pour 2020-2021, ainsi que les travaux continus visant à affiner le modèle opérationnel du Programme commun, reflètent l'engagement de l'ONUSIDA à apporter un soutien cohérent et intégré comme le

recommande le Programme 2030 et conformément aux préconisations de l'Examen quadriennal complet 2016 et de la réforme du système des Nations Unies.

Point 8 de l'ordre du jour : Nomination du prochain directeur exécutif de l'ONUSIDA

- 11.1 *Rappelle* le processus et le mandat du Comité de sélection chargé de superviser le processus de nomination du prochain Directeur exécutif de l'ONUSIDA, qui ont été convenus le 14 mars 2019 dans le cadre d'un processus décisionnel intersessions¹ ;
- 11.2 *Constate* la création du Comité de sélection et le respect du processus approuvé par le CCP ;
- 11.3 *Prend note* du rapport du Comité de sélection et des points de vue exprimés par les membres du Conseil de Coordination du Programme et les observateurs de la réunion, notamment sur le processus et sur la présélection des candidats ;
- 11.4 *Demande* au Comité des Organismes coparrainants de tenir compte des points de vue exprimés par les membres du Conseil de Coordination du Programme et les observateurs de la réunion.

[Fin du document]

¹ Pour adoption selon la procédure d'approbation tacite